



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 16 juin 2022

Question n° 20 de Mme Françoise Piron, déposée le 10 mai 2022 « Quid des poubelles que les déchets vont adorer ? »

Rappel

«La Ville annonce vouloir faire de nos parcs des parcs propres, ce qui est bien entendu le souhait de toutes et tous. L'innovation présentée est de remplacer les poubelles en demi-lunes et les tonneaux verts à moitié enterrés par un système de lift permettant d'enterrer les containers. Les déchets vont adorer ! Slogan du panneau présenté lors des travaux de transformation. Qu'en est-il de l'avis de la population et des employé.e.s de la ville?

Ainsi le parc de Mon Repos a été récemment équipé par ce système de containers enterrés. Terminé les poubelles un peu partout dispersées dans le parc, il n'y a plus que 4 coins de récolte situés aux entrées principales et en contrebas de la place de jeux, pour recueillir tous les déchets des utilisatrices et utilisateurs des lieux. L'emplacement présente en surface une poubelle unique grise pour tous les déchets. Les déchets vont adorer ! Affirmait le panneau explicatif. Les déchets peut-être ? Pour le public et les employés de la ville, rien n'est aussi sûr. Le risque de trouver des détritrus un peu partout dans le parc est grand et semble se vérifier. La tendance à ne pas se déplacer et préférer laisser un déchet autour de soi semble est toujours de mise. De plus, il n'est pas possible de trier, donc tout est mélangé dans les containers. Nous avons donc les questions suivantes à la Municipalité. ».

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Quel est le retour des personnes employées de la ville qui ramassent les déchets, sont-elles satisfaites de ce nouveau système, ont-elles gagné en efficacité et si oui que cela représente-il en termes de temps et de coût ?

L'idée générale est de mécaniser la collecte des déchets dans les parcs, tout en améliorant l'offre de récolte, notamment en termes de cubage récolté. Dans tous les parcs où ce système a été mis en place, le potentiel de volume est plus important voire identique.

Pour des raisons de pénibilité au travail, de sécurité et d'hygiène, le personnel apprécie de ne plus devoir soulever manuellement les tonneaux pour les vidanger sur la camionnette. Les déchets sont désormais récoltés mécaniquement avec ces nouvelles infrastructures.

Une évaluation en efficacité avait été déjà faite en 2018 sur le parc de Montbenon, première année du changement. A titre d'exemple, pour la Ville, le gain de temps passé à la vidange



des poubelles et au ramassage des déchets dans ce parc est de 10 heures pour le mois de mai, 11 heures pour juin, 21 heures pour juillet et 4 heures pour août, soit en pleine saison d'utilisation des parcs.

Comme indiqué plus haut, le gain se situe surtout au niveau de la pénibilité et de la sécurité du personnel de la Ville.

Depuis le COVID, les habitudes ont changé et, au vu la fréquentation des parcs plus élevée de ces dernières années, il est impossible de faire une comparaison du nombre d'heures dédiées au ramassage ou du volume de déchets récoltés.

Question 2 : Certaines personnes ont constaté que les déchets étaient laissés à l'abandon et que la situation est loin d'être satisfaisante, quelle est votre analyse ?

Ces deux dernières années, l'occupation des parcs a été plus intense et, pour faire face à la multiplication des déchets, des containers libres ont dû être ajoutés, en complément à l'offre existante, notamment dans le parc du Bourget.

Les expériences faites jusqu'à présent n'indiquent pas d'augmentation du littering dans les parcs équipés par les nouvelles poubelles mais une évaluation plus précise sera faite dès 2023.

Dans tous les cas, avec un effectif de deux surveillants des espaces verts et des jardiniers assermentés, la Ville met tout en œuvre pour remédier au littering, tant du côté de la prévention, que du côté de la répression. Il convient de tenir compte des deux types de fréquentation dans les parcs :

- une fréquentation diurne composée d'usagères et usagers qui, en général, ne posent pas de problème et ramassent leurs déchets
- et une fréquentation nocturne, composée d'usagères et usagers dont le comportement est plus compliqué à gérer et qui, parfois, abandonnent leurs déchets.

La Commune fait en sorte d'être proactive et de pallier les défauts de jeunesse du système, notamment par les mesures suivantes :

1. en cours : adaptation du système existant à Montbenon, avec l'installation des nouvelles plateformes comportant des colonnes d'introduction des déchets plus grandes, afin de ne plus freiner leur descente dans les containers ;
2. au besoin une vidange supplémentaire pourra être effectuée ;
3. mise en place de petites bennes ou de conteneurs selon les besoins.

Par ailleurs, plusieurs mesures spécifiques sont prévues au bord du lac auprès des jeunes qui fréquentent cet espace :

- prévention contre le littering par des jeunes ;
- distribution de sac poubelles et de cendriers ;
- visibilité des bennes à ordures ;
- opération de la police, ainsi que la de Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) ;
- intervention des correspondants de nuit lors des grands rassemblements.



Question 3 : Avez-vous planifié une enquête pour faire un bilan de la situation après un certain temps

La Municipalité souhaite être proactive pour ce dossier et mesurer constamment l'évolution de la situation afin de pallier les besoins sans délais. En effet, le personnel rapporte régulièrement la situation du terrain. Ceci permet de prévoir la modification des plateformes et de mettre à disposition des containers supplémentaires ou petites bennes.

Une enquête sera effectuée lorsque l'intégralité du système sera en place, à savoir dès 2023.

Question 4 : Pourquoi n'avoir pas installé de système de tri en surface, le fait de tout mélanger donne un mauvais signal, en particulier dans un parc avec une majorité d'enfants, car il s'agit d'une population que l'on cherche tout particulièrement à sensibiliser au tri

Des zones de tri sont en place dans certains grands parcs comme celui de Montbenon, de Milan, du Bourget et du Denantou. Dans les autres parcs, à moindre fréquentation, il n'a pas été prévu de tri des déchets.

De plus, certains des parcs de la ville sont classés au recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse (ICOMOS) et il ne serait pas judicieux – possible d'ajouter de trop gros éléments constructifs ne correspondant pas à l'histoire paysagère de ces parcs.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Françoise Piron.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le jeudi 16 juin 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

Simon Affolter